



**PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA)
ANNÉE DE PROGRAMME 2017**

AIDE-MÉMOIRE

FORMULAIRES OBLIGATOIRES À REMPLIR

Veuillez cocher la case vis-à-vis chaque instruction afin de vous assurer d'avoir rempli/signé/inclus tous les documents nécessaires.

1. DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT (7 pages)

- Vous devez remplir les **sections 1. à 2.2.**
- Vous devez choisir, à la **section 2.**, votre cycle d'exploitation en fonction de votre situation.
 - Si vous choisissez un cycle de remboursement en cycle standard (dégressif), vous devez cocher votre engagement;
 - Vous devez choisir la fréquence de vos versements.

EXPLOITATION EN CYCLE CONTINU:

- L'avance se calcule sur un inventaire minimal et constant, en raison d'une rotation continue des animaux (c.-à-d. que les bêtes vendues sont rapidement remplacées par de nouvelles);
- Tous les bovins doivent être commercialisés avant la fin de l'année de programme;
- Un seul cycle d'avance de douze (12) mois en exploitation continu est alloué par année de programme.

EXPLOITATION EN CYCLE STANDARD (DÉGRESSIF):

- L'avance se calcule sur le nombre de têtes présentes au moment de la demande;
- le producteur doit faire parvenir à l'agent d'exécution un minimum de quatre (4) chèques postdatés qui seront déposés trimestriellement (ou à fréquence autre). Le producteur recevra, avec son avis de dépôt, un échéancier indiquant les montants à payer;
- Le solde restant de l'avance sera analysé selon les ventes réelles et devra être ajusté en conséquence pour le(s) dernier(s) versement(s);
- Le producteur peut faire une autre demande d'avance pour les nouvelles têtes arrivées;
- Tous les bovins doivent être commercialisés avant la fin de l'année de programme.

- Vous devez signer la **section 5.1.** Dans le cas d'une société ou d'une compagnie, **TOUS** les actionnaires/associés de votre entreprise doivent signer.
- Un ***TÉMOIN** doit signer à la **section 5.2.** pour attester que les signataires des annexes **A, B, C, D, E, F** et **G** sont bien les producteurs demandeurs.
* Le témoin ne doit détenir aucun lien de parenté avec le(s) producteur(s)/actionnaire(s)/associé(s).

2. ANNEXE « A » CONVENTION ENTRE LES PBQ ET LES PRODUCTEURS PARTICIPANTS (1 page)

- Vous devez remplir et signer. Dans le cas d'une société ou d'une compagnie, **TOUS** les actionnaires/associés de votre entreprise doivent signer.

3. ANNEXE « B » ACCORD DE CESSION DES PRESTATIONS DU GRE (2 pages)

- Ce document servira en cas de défaut seulement
- Vous devez remplir la **section 1.**
- Vous devez signer la **section 2.1.** Dans le cas d'une société ou d'une compagnie, **TOUS** les actionnaires/associés de votre entreprise doivent signer.
- L'institution financière/créancier doit remplir la **section 1.1.** et signer la **section 1.2.**
*Joindre une feuille supplémentaire pour chaque institution financière/créancier

4. ANNEXE « C » SITUATION BANCAIRE (1 page)

- Vous devez remplir et signer la **section 1.**
- L'institution financière/créancier doit remplir et signer la **section 1.1.**
*Joindre une feuille supplémentaire pour chaque institution financière/créancier

5. ANNEXE « D » GARANTIE PERSONNELLE OU OBLIGATION CONJOINTE ET SOLIDAIRE (1 page)

- Dans le cas d'entité légale à un seul propriétaire ou actionnaire, le producteur demandeur doit remplir et signer la **section 1. Garantie personnelle.**
- Dans le cas de société de personnes, personne morale à plusieurs propriétaires, **TOUS** les actionnaires/associés de votre entreprise doivent remplir et signer la **section 1.1 Garantie conjointe et solidaire.**

6. ANNEXE « E » PRODUCTEURS LIÉS (2 pages)

- Vous devez remplir la **section 1.** ainsi que les **sections 1.1. et 1.2.** (le cas échéant).
- Vous devez signer la **section 2.1.** Dans le cas d'une société ou d'une compagnie, **TOUS** les actionnaires/associés de votre entreprise doivent signer.

7. ANNEXE « F » HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE (2 pages)

- Vous devez remplir la **section 1.1. et 4.2.**
- Vous devez signer la **section 9.1.** Dans le cas d'une société ou d'une compagnie, **TOUS** les actionnaires/associés de votre entreprise doivent signer.

8. ANNEXE « G » ACCORD DE CRÉANCIER PRIVILÉGIÉ (2 pages)

- Vous devez remplir la **section 1.**
- Vous devez signer la **section 3.2.** Dans le cas d'une société ou d'une compagnie, **TOUS** les actionnaires/associés de votre entreprise doivent signer.
- L'institution financière/créancier doit remplir la **section 2.** et signer la **section 3.1.**
*Joindre une feuille supplémentaire pour chaque institution financière/créancier

⚠ Si vous apportez un changement pour corriger une information préinscrite dans vos formulaires, veuillez apposer vos initiales auprès de chacune de ces corrections.

...Verso

AIDE-MÉMOIRE (SUITE)

Voici une liste des **documents obligatoires** à joindre aux formulaires afin que votre demande soit complète et que le processus d'approbation soit accéléré.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE AUX FORMULAIRES

POUR UNE PREMIÈRE PARTICIPATION AU PPA DES PBQ

Dans le cas où votre entreprise est enregistrée ou incorporée, vous devez fournir une copie d'un des documents mentionnés ci-dessous, sur lequel apparaissent le **nom légal de votre entreprise** et le **% des parts de chacun des actionnaires/associés**:

- Contrat de société **OU**;
- Certificat d'enregistrement **OU**;
- Charte d'incorporation **OU**;
- Déclaration annuelle à l'Inspecteur général des institutions financières.

Vous devez également fournir ces documents:

- Copie des **états financiers** les plus récents;
- Preuve de **couverture d'assurance** «multi-risques» sur vos animaux de ferme ou bovins d'engraissement en inventaire sur laquelle apparaissent:
 - ✓ Le montant de la couverture (proportionnel à l'avance consentie);
 - ✓ La date d'échéance;
 - ✓ Si votre demande d'avance est acceptée, les PBQ devront y être inscrits comme créanciers.
- Spécimen de chèque** de votre institution financière, car le montant du PPA sera versé par transfert bancaire;
- Copie du **Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)**:
 - ✓ Paiement final de la FADQ de l'année **2015** et **2016**;
 - ✓ Relevé(s) en cours le(s) plus récent(s) comme preuve de participation pour l'année **2017**.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE AUX FORMULAIRES

PRODUCTEUR QUI A DÉJÀ PARTICIPÉ À UNE CAMPAGNE PRÉCÉDENTE

- Copie des **états financiers** les plus récents;
- Si vous avez changé d'institution financière, joindre le **nouveau spécimen de chèque**, sinon celui à votre dossier sera utilisé pour le transfert bancaire;
- Copie du **Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)**:
 - ✓ Paiement final de la FADQ de l'année **2016**;
 - ✓ Relevé(s) en cours le(s) plus récent(s) comme preuve de participation pour l'année **2017**.

FRAIS D'ADMINISTRATION - DÉPÔT D'INTÉRÊT

FRAIS D'ADMINISTRATION

Pour la portion de 0 \$ à 100 000 \$:	0,60 % du montant et
Pour la portion supérieure à 100 000 \$:	0,30 % sur la partie de 100 000 \$ à 400 000 \$
Minimum:	200 \$
Maximum:	1 500 \$

DÉPÔT D'INTÉRÊT

Le dépôt d'intérêt est de 4 % sur la partie des avances portant intérêt;

L'excédent de fin de campagne sera remboursé au producteur, s'il y a lieu, et s'il a respecté les exigences du programme. Sinon, ce montant sera appliqué sur le remboursement des sommes dues.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service du PPA par:

- ☎ Téléphone: **450 679-0540**
- 📠 Télécopieur: **450 463-5223**
- ✉ Courriel: ppa-bovins@upa.qc.ca

L'ÉQUIPE DU PPA	POSTE TÉLÉPHONIQUE
Michèle de Munck	8993
Ginette Gingras	8990
Nancy Péarron	8994